

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

6 FÉVRIER 2014

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Demande de subvention
complémentaire auprès
du Conseil Général des
Yvelines pour les travaux
inclus dans le programme
triennal 2012-2013-2014
d'aide aux communes en
matière de voirie**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 10 février 2014
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 7 février 2014
et qu'il est donc exécutoire.

Le 10 février 2014

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille quatorze, le 6 février à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 30 janvier deux mille quatorze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Étaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur LEBRAY, Madame MAUVAGE, Monsieur HAÏAT, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur RAVEL, Madame TÉA, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Monsieur PRIOUX, Madame GUERRY, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD, Monsieur BIHOUIS*

*Monsieur BIHOUIS (sauf pour le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2013)

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame BOUTIN
Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur LAMY
Madame NICOT à Monsieur SOLIGNAC
Monsieur STUCKERT à Madame de CIDRAC
Madame KARCHI-SAADI à Madame TÉA

Étaient absents:

Madame GOMMIER
Monsieur PERRAULT

Secrétaire de séance :

Madame GUERRY

N° DE DOSSIER : 14 A 08

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE AUPRES DU CONSEIL GENERAL DES YVELINES POUR LES TRAVAUX INCLUS DANS LE PROGRAMME TRIENNAL 2012-2013-2014 D'AIDE AUX COMMUNES EN MATIERE DE VOIRIE

RAPPORTEUR : Monsieur le Maire

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Par délibération du Conseil Municipal en date du 15 novembre 2012, la Ville a sollicité et obtenu une subvention auprès du Conseil Général des Yvelines dans le cadre d'un programme triennal de voirie 2012-2013-2014. Cette subvention a permis de financer la rénovation des rues de la Croix de Fer et du Maréchal Joffre à hauteur de 30% du montant des travaux plafonné à 302 100 € hors taxes.

Le 12 juillet 2013, Conseil Général des Yvelines a adopté deux modifications à ce programme triennal d'aide aux communes. La première modification concerne la durée de ce programme qui est prolongée d'un an jusqu'au 31 décembre 2015.

Le Conseil Général propose dans une seconde modification d'augmenter de 10% le plafond maximum du montant des travaux subventionnés pour répondre aux dégâts importants subis par les voiries lors des hivers 2012 et 2013 soit une subvention complémentaire de 9 063 €.

Dans le cadre du programme de voirie adopté pour l'année 2014, la Ville souhaite solliciter le Conseil Général des Yvelines afin de bénéficier de cette subvention complémentaire pour les travaux de réfection prévus notamment rue des Bûcherons, carrefour de l'avenue Saint-Fiacre, avenue Taillevent et avenue des Marronniers.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter un complément de subvention au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réfection des voies susmentionnées.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un complément de subvention au programme triennal de voirie au taux maximum auprès du Conseil Général des Yvelines pour la réfection de la rue des Bûcherons, du carrefour de l'avenue Saint-Fiacre, de l'avenue Taillevent et de l'avenue des Marronniers et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines